

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N° 5 /2018 — mai 2018 — 1 €

7 juin 2018

32^e congrès de l'UD



31^e congrès à Cholet



L'éditorial de Catherine Rochard

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'Union
Départementale
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS

Tél. : 02 41 25 49 60 — mél. :
udfo49@force-ouvriere.fr

Inscrit à la CPPAP n° 0720S07442

Directrice de publication :
Catherine ROCHARD.

Sommaire

- 2 & 3 L'éditorial de Catherine Rochard
- 4 & 5 La réforme annoncée des retraites
- 6 Solidarité totale avec les cheminots en grève !
- 7 Parcoursup : 400 000 élèves sans affectation dans le supérieur
- 8 Assemblée générale annuelle de l'Union Départementale des Retraités
- 9 Atos : mobilisation pour les salaires
- 10 22 mai : grève et manifestations dans la fonction publique
- 10 La France championne du monde pour les actionnaires
- 11 Un jugement des prud'hommes inacceptable
- 11 Déclaration de la CE Confédérale du 23 mai 2018
- 12 Images des manifestations des 1^{er} et 22 mai

7 JUIN 2018 : UN CONGRÈS DE L'UD POUR RÉAFFIRMER L'INDÉPENDANCE SYNDICALE ET LES REVENDICATIONS

Lors des discussions relatives à la tenue d'une manifestation intersyndicale pour le premier mai, nous avons annoncé que Force Ouvrière mettrait au centre la défense des organisations syndicales et de l'indépendance syndicale face à l'offensive corporatiste du gouvernement Macron.

C'est ce qu'a fait Catherine Rochard dans son allocution.

Ces questions seront au centre de notre congrès d'UD, comme elles l'ont été lors du congrès confédéral. Nous reproduisons

ci-dessous, en guise d'éditorial, l'allocution de Catherine Rochard lors de cette manifestation du premier mai.

Camarades

Ce 1er mai jour de solidarité internationale entre les travailleurs et de revendications est aussi l'occasion de rappeler le rôle et la place des organisations syndicales en France comme ailleurs.

Partout dans le monde se multiplient les attaques contre les syndicalistes. Des syndicalistes qui sont arrêtés, emprisonnés, assassinés simplement pour avoir osé porter les revendications, défendu les intérêts des salariés qui les ont

mandatés.

Les droits des syndicalistes sont de plus en plus bafoués. En effet dans une économie libérale, comme en France, il faut faire taire les voix dissonantes des militants syndicaux. C'est ainsi que le ministre du Travail autorise le licenciement de délégués syndicaux, passant outre les décisions des inspecteurs du travail.

C'est également au droit de grève que certains députés ont décidé de s'attaquer en déposant un projet de Loi à L'Assemblée nationale pour encadrer de manière drastique ce droit constitutionnel en proposant par exemple que la grève ne puisse être déclenchée qu'après avoir recueilli l'accord de 50 % des salariés

et lors d'un vote à bulletin secret.

Camarades

De tout temps, les gouvernements ont tenté d'affaiblir le rôle et la place des organisations syndicales et plus particulièrement de celles qui n'accompagneraient pas les contre-réformes !

Depuis 10 ans, les réformes portant sur le Code du travail et la représentation des salariés se succèdent à coup de 49-3 ou d'ordonnances pour les faire passer. Ce ne sont pas moins de 200 000 mandats de représentants de salariés sont amenés à disparaître d'ici à fin 2019.

L'inversion de la hiérarchie des normes bouleverse la négociation collective en la ramenant au niveau de l'entreprise y compris en l'absence de délégués syndicaux.

Après avoir fait exploser les partis politiques, le gouvernement Macron a un rêve !! en faire autant avec les organisations syndicales qui sont les remparts vers lesquels se tournent les salariés et c'est ainsi que les mobilisations se succèdent depuis le début de cette année, les agents de la pénitencière, les person-

nels des EHPAD, les salariés de carrefour, les étudiants et les lycéens, à Air France, et encore les cheminots qui en sont à leur 12e jour de grève.

La capacité de négociation des organisations syndicales est remise en cause par le gouvernement qui a décidé de lui substituer des concertations encadrées par une feuille de route sur laquelle on ne peut déroger. Des réunions où le ministre présente les textes, mais sans discuter ni du fond ni de la forme ! C'est la négation du paritarisme sur lequel ont été construites toutes les conquêtes sociales ! Dans les entreprises, le projet de loi portant réforme du statut des entreprises vise un objectif, les intégrer à la marche de l'entreprise, nier leur capacité de défendre les intérêts particuliers des salariés ! camarades, cela porte un nom le corporatisme !!

Alors pour Force Ouvrière c'est non !! défendre la place des organisations syndicales, préserver leur indépendance est plus que jamais nécessaire si nous voulons préserver tout le socle social, les conquêtes de 45, les services publics.

Camarades, dans tous les secteurs qu'il s'agisse du public ou du privé, les revendications s'expriment, les journées de grève se multiplient !

Nous le savons tous... Code du travail, ordonnances, retraites, assurance chômage, formation professionnelle, statut de la Fonction publique, situation dans les EHPAD, rythmes scolaires ; baccalauréat, Parcours sup » ; ce qui est nécessaire, c'est une mobilisation interprofessionnelle.

Mettre en discussion la nécessité d'une riposte d'ensemble des salariés pour arrêter cette mécanique, dont nous savons tous que, branche par branche, secteur par secteur, nous ne pourrions qu'à la rigueur en limiter l'impact, mais que c'est bien cette politique d'ensemble qu'il faut bloquer.

Pour gagner sur l'ensemble de nos revendications, c'est ensemble public privé qu'il faut y aller et si possible dans l'unité la plus large de nos organisations syndicales !

Vive le syndicalisme libre et indépendant !

Vive le 1er Mai



Prise de parole de C. Rochard dans la manifestation du 1er mai

ACTUALITÉS

La réforme des retraites annoncée : individualisation des droits et destruction des régimes existants au menu.

Emmanuel Macron a promis d'uniformiser les modalités de calcul des retraites et, pour y parvenir, de mettre en place *un régime de retraite universel* dans lequel « un euro cotisé produirait les mêmes droits quel que soit le statut du salarié ».

Cela pourrait sembler « juste », « équitable »... Mais il n'en est rien ! Cette réforme consacrerait la fin de pans entiers de notre sécurité sociale et briserait un des aspects les plus importants de nos régimes de retraite : la solidarité. Pour mener cette réforme, la « feuille de route » du gouvernement est d'analyser s'il conviendra de recourir à un système par points ou en comptes notionnels.

Les régimes de base français de retraites : solidarité intergénérationnelle et solidarité entre les salariés

Les régimes de base français (régime général, fonction publique, régimes spéciaux...) sont des régimes *par répartition en annuités de cotisations* : la pension est calculée en fonction d'un salaire de référence (moyenne des 25 meilleures années pour les salariés du privé, situation du salaire – hors primes – 6 mois avant

le départ pour la fonction publique).

Elle est versée à taux plein pour une durée d'assurance donnée et un âge de référence.

Dans le secteur privé, la durée d'assurance est calculée en trimestres ; chaque trimestre est acquis à partir d'un niveau de salaire (à partir d'une rémunération équivalente à 150 h de SMIC 1 trimestre est acquis). Ce paramétrage permet par exemple aux salariés à temps partiel d'obtenir 4 trimestres par an. De plus, de nombreuses périodes (chômage, maternité, maladie, invalidité...) sont dites « validées », c'est-à-dire qu'elles entrent dans le décompte des trimestres nécessaires à un départ à taux plein.

Dans la Fonction publique et les régimes spéciaux, la durée est aussi comptée en trimestres, mais à partir de la durée effective (du 1er au dernier jour d'activité) sans référence au temps de travail.

Le salaire de référence pour le calcul de la retraite est donc différent selon qu'il s'agisse du secteur privé ou du secteur public. Il y a deux modes de calcul diffé-

rents parce qu'il y a deux modes de déroulement des carrières différents (en principe carrières linéaires dans le public, souvent diverses et heurtées dans le privé). Mais rappelons que toutes les études montrent qu'au final les pensions sont équivalentes, dans le public et le privé, à carrières comparables.

Ces régimes assurent une double solidarité

Ces régimes assurent une double solidarité :

- **Une solidarité intergénérationnelle**, puisque les cotisations des actifs servent à payer les retraites des pensionnés (système par répartition)
- **Et une solidarité interne**. Cette solidarité permet de mutualiser les risques pouvant advenir tout au long d'une vie de travail : chômage, maladie, handicap, bas salaires... de compenser des interruptions d'activité incontournables : maternité... ou des pertes de revenus impactant fortement les ressources des retraités : pensions de réversion...



Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé Agnès Buzyn

Les régimes par points et en compte notionnel : des prestations étroitement liées à l'effort contributif

Dans un régime par points, la pension est proportionnelle au montant total des cotisations versées. Chaque cotisation versée donne des droits (« points ») supplémentaires qui se traduiront par une pension plus élevée.

Dans un régime en comptes notionnels chaque assuré est titulaire d'un compte d'épargne virtuel. Les cotisations acquittées chaque année par l'assuré créditent virtuellement son compte et augmentent son capital virtuel. Le montant de la pension est ajusté au moment du départ de l'assuré, en fonction de la durée prévisible de versement d'échéances calculée à partir de son espérance de vie à l'âge de la retraite. **Vous avez bien lu : plus vous « risquez » de vivre vieux, moins le montant mensuel de la retraite sera élevé !**

Pour l'un comme l'autre des systèmes, c'est donc d'une part l'intégralité de la carrière, et d'autre part l'effort contributif (le montant des cotisations versées) qui sont pris en compte et non la notion de salaire de référence et de durée de cotisation.

Quant au montant des prestations, il est déterminé chaque année par les « pilotes » qui le calculent en fonction des conditions économiques du moment, contrairement aux régimes de base d'aujourd'hui qui sont « à prestations définies ».

La fin de la solidarité et l'accroissement des inégalités...

Mécaniquement, la transformation des régimes de base en régimes par points ou en comptes notionnels aurait pour conséquence de faire voler en éclats

la solidarité qui veut qu'aujourd'hui, les périodes de maladie, de chômage, de maternité, de congé parental soient neutralisées.

Le montant des retraites serait étroitement dépendant des sommes cotisées. Et tant pis pour les carrières heurtées, les mères de famille, les invalides, les accidentés du travail...

Autrement dit, sous prétexte « d'équité », la réforme Macron aura pour conséquence inéluctable d'accroître considérablement les inégalités.

... Et le recul de l'âge de la retraite

En régimes par points, le fait de retarder l'âge de son départ à la retraite permet d'accroître le nombre de points sur le compte – et donc d'accroître le montant de la rente. En régime notionnel, de la même façon, le fait de retarder le départ à la retraite a pour conséquence d'augmenter la rente puisque par construction, le montant total des pensions versées est réparti sur un nombre moindre de mensualités. Et il suffira aux « pilotes » de déterminer des conditions de départ telles qu'elles imposeront nécessairement de reculer l'âge de la retraite.

Chacun est donc censé pouvoir obtenir une retraite « satisfaisante » en choisissant personnellement le moment de son départ à la retraite, et cela dans une société où les travailleurs manuels ont dix ans d'espérance de vie de moins que les cadres et n'ont donc pas les mêmes capacités de prolonger leur carrière.

La fin de tous les régimes de retraite, régime général compris

Enfin, la fusion de TOUS les

régimes, de base et complémentaires, général, particuliers et spéciaux, dans un unique régime, c'est la destruction de l'ensemble des règles régissant les retraites aujourd'hui, la destruction du régime général, donc de la partie concernée du Code de la Sécurité sociale et du régime des fonctionnaires, donc du Code des pensions civiles et militaires.

La porte ouverte à la capitalisation

Devant l'inéluctable baisse des prestations que provoquerait cette réforme, les salariés, du moins ceux qui auront les moyens pour le faire, seront contraints de recourir à des régimes supplémentaires facultatifs, personnels, de retraite, nécessairement régimes par capitalisation. Une manne pour le capital financier.

Le vice-président du Medef déclarait d'ailleurs récemment : **« Les salariés du privé doivent avoir accès à des systèmes de capitalisation... Introduire de la capitalisation serait favorable à la fois pour les salariés, les retraités et pour l'économie française, car la constitution d'une épargne de long terme permet de faire des choix d'investissement structurants... »**

... Et accessoirement à des profits financiers accrus pour les actionnaires. En effet, les sommes capitalisées le sont sur les marchés financiers.

Ce qui, au passage, les soumet à tous les aléas boursiers. Chacun se souvient, lors de la faillite de la banque Lehman Brothers en septembre 2008, du fait de son implication dans la crise des subprimes, que les employés de cette banque ont vu leurs dollars capitalisés en vue de leur retraite partir en fumée.

ACTUALITÉS

Solidarité totale avec les cheminots en grève !

Le gouvernement ne parvient pas à faire plier les cheminots !

Les cheminots en sont, ce mardi 29 mai, à leur vingt quatrième jour de grève depuis le 3 avril. Direction de la SNCF et médias font tout pour faire accroire que la journée du 14 mai, où la grève fut particulièrement importante, n'était qu'une « parenthèse », un « sursaut » qui n'aurait pas de lendemain. Mais les cheminots n'ont pas changé d'avis.

Selon les chiffres de la direction elle-même, plus de la moitié des conducteurs étaient en grève les 18 et 19 mai (avant-veille du

lundi de la Pentecôte). Elle annonçait aussi, le 18 mai, l'annulation de la moitié des TGV et de trois TER et Intercités sur cinq.

Et encore, ces chiffres sont sous-évalués : le journal Le Parisien a démontré la semaine dernière que la SNCF, sur le RER D par exemple, comptait deux fois des trains circulant sur des tronçons différents de la ligne ! Sans parler des cars de substitution qui gonflent aussi artificiellement les statistiques de circulation.

L'Union Départementale cgt-FO du Maine et Loire a dès l'origine apporté son soutien à cette grève. Elle a versé 200 € à la caisse de solidarité de la Fédération FO des cheminots. À son initiative, une déclaration intersyndicale (FO, CGT, FSU, Solidaires UNSA, UNEF) a été rendue publique (voir ci-dessous.)

De nombreux syndicats de l'UD ont, aussi, apporté leur soutien, y compris financier, à cette grève.



Communiqué

SOUTIEN TOTAL À LA GRÈVE DES CHEMINOTS !

Les organisations syndicales CGT, FO FSU, Solidaires, UNSA et UNEF de Maine-et-Loire apportent leur soutien total à la grève des cheminots.

Dans les assemblées générales successives à Angers les cheminots avec leurs organisations syndicales, ont reconduit la grève. Ils rejettent avec raison l'ouverture à la concurrence et l'éclatement de leur statut. Ils portent d'autres alternatives pour un service public ferroviaire qui réponde aux besoins des salarié.e.s et des populations.

Dans ce contexte, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA et UNEF de Maine-et-Loire condamnent la campagne médiatique consistant à discréditer le mouvement de grève et à opposer les « usagers » aux cheminots.

Rien de bon pour les salariés ne peut sortir de la privatisation de la SNCF qui aurait notamment pour conséquences désastreuses la fermeture de 9 000 km de lignes, l'augmentation du prix des billets de train ou encore la fragilisation de la sécurité des infrastructures.

En faisant grève, les cheminots avec leurs organisations syndicales défendent l'intérêt de tous les salariés, des usagers et du service public ferroviaire.

Angers le 18 avril 2018

EN DIRECT DES SYNDICATS

ParcourSup : 400 000 élèves sans affectation dans le supérieur. INACCEPTABLE !

Depuis des mois, les organisations FNEC FP-FO, FSU, FERC CGT, SUD, avec l'UNEF, la FIDL l'UNL, l'UNL-SD, le SGL exigent l'abrogation de la loi Orientation et Réussite des étudiants (ORE), le retrait de ParcourSup.

À ces revendications reprises dans des dizaines d'universités par les étudiants et les personnels, le gouvernement a opposé un refus systématique...

Aujourd'hui, les faits sont là : 400 000 élèves qui passent le bac dans quelques jours apprennent qu'ils n'ont pas d'affectation, qu'ils n'ont pas de place dans l'enseignement supérieur !

Nul ne peut ignorer la situation à l'université : il n'y a pas assez de places, pas assez de postes. Plutôt que de créer des postes et d'augmenter les capacités d'accueil, la ministre Vidal a institutionnalisé la loterie sauvage, la sélection par le CV, la lettre de motivation, la lettre de recommandation.

Devant la présentation dithyrambique faite aussi bien par le gouvernement que par la presse, l'inter-syndicale FO, CGT, FSU, Solidaires, UNEF de l'Université d'Angers à rendu publique le communiqué suivant, relayé par la presse du 30 mai (extraits) :

« ParcourSup : une arme de sélection massive

En tant qu'organisations syndicales... nous devons réagir après la présentation qui est faite par le ministère mais aussi par l'Université d'Angers des premiers "résultats" de ParcourSup.

Voir ce 24 mai, en "une" d'un quotidien angevin, que 76 % des 21.000 candidatures à l'Université d'Angers auraient été agréées nous interpelle. On apprend en effet à la page suivante qu'il s'agit de 76 % des candidatures locales et non de toutes

les candidatures déposées...

En réalité, sur la base des chiffres donnés par le quotidien, 9 385 réponses positives rapportées à 21.000 font plutôt 45 %. On obtient 44 % de mise en attente (9 240) et donc 11 % de "non".

C'est encore moins reluisant qu'au niveau national (oui : 53,5 % ; en attente : 43 % ; non : 3,5 %) et bien pire qu'avec APB l'an dernier à la même époque.... [Ces chiffres] n'indiquent en rien, bien au contraire, que le début de ParcourSup se passe "sans accroc" à l'Université d'Angers et ailleurs. Les lycéen.ne.s "en attente" ou refusés partout, placés en grave situation de stress à la veille du Bac, le découvrent à leur dépend.

Nos organisations syndicales sont attachées aux diplômes nationaux ouvrant des droits collectifs, et en premier lieu au Baccalauréat. Elles ont donc, de longue date, dénoncé les logiques de tri social qui se profilaient déjà dans le système APB et se consolident ouvertement dans ParcourSup, ce dernier remettant en cause le Bac comme premier diplôme universitaire ouvrant le droit de suivre des études supérieures de son choix.

L'algorithme ParcourSup dévoile notamment sa nature parce qu'il ne demande pas aux lycéen. ne. s de classer leurs vœux de poursuite d'études.

Aujourd'hui, celles et ceux qui ont reçu des réponses positives dans des filières non véritablement souhaitées sont sommés de les accepter ou de les décliner en l'espace de quelques jours. Dire "oui", c'est perdre tout espoir d'obtenir la filière de son choix où on est mis "en attente", à moins de maintenir expressément ses vœux. Dire "non" (et "libérer" sa place pour les suivants "en attente"), c'est prendre le risque de ne rien obtenir ensuite. Nul doute que cela poussera bien des jeunes – en particulier celles et ceux issus des classes populaires qui ne disposent pas de réseaux susceptibles de bien les conseiller – à accepter ce qui n'est qu'un deuxième choix ou à se décourager. Et c'est d'ailleurs là le véritable objectif du gouver-

nement : décourager les jeunes de poursuivre des études supérieures afin de pouvoir continuer à refuser aux universités les moyens nécessaires à l'accueil des nouvelles générations.

C'est pourquoi, au-delà des batailles de chiffres, nous dénonçons ParcourSup comme une arme de sélection massive, où le mot "sélection" doit être compris comme une sélection sociale.

Nous continuons à revendiquer l'abrogation de la loi ORE.

Nous exigeons des moyens financiers pour que les universités puissent accueillir les nouvelles générations avec les moyens humains et pédagogiques adéquats. Nous appelons toutes et tous à se mobiliser en ce sens. »

Un communiqué de la FNEC-FP-FO

La FNEC FP FO, dans un communiqué daté du 23 mai, « appelle les personnels à se rassembler, à se réunir en heure d'information syndicale, en assemblée, pour exiger :

- Abandon de ParcourSup, abrogation de la loi ORE,
- Aucun élève ne doit rester sur le bord de la route. Tous doivent pouvoir accéder à la formation de leur choix.

La FNEC-FP FO invite les personnels à s'adresser aux élèves pour affirmer ensemble ces revendications en direction des ministres, et discuter des initiatives à prendre, aller là où ça se décide, y compris en organisant des délégations dans les rectorats. Tel est le sens des propositions que FO fera à l'interfédérale.

La FNEC-FP FO considère avec la confédération Cgt-Force Ouvrière que « la perspective d'une mobilisation interprofessionnelle est aujourd'hui nécessaire, y compris par la grève. » (Résolution générale du 24e congrès de la Cgt-Force Ouvrière, 23-27 avril 2018).

EN DIRECT DES SYNDICATS

Assemblée générale annuelle de l'Union Départementale des Retraités (UDR)

L'assemblée générale de l'UDR s'est tenue à Angers le 10 avril 2018. 45 retraités se sont réunis sous la présidence de Catherine ROCHARD, secrétaire générale de l'UD.

Claire COMPAIN et Armelle LEMAUF, respectivement présidente et trésorière de l'UDR FO 44, ont participé à cette AG.

Dans son rapport d'activité, le secrétaire Jacques FOUBERT, a expliqué la nécessité d'adhérer à l'UDR FO pour prendre part avec les salariés en activité à la lutte du syndicalisme confédéré pour combattre les politiques d'austérité et les atteintes aux droits et acquis sociaux ;

Adhérer à l'UDR, c'est le moyen de manifester la solidarité des retraités avec les actifs et de participer au rapport de force indispensable à la défense des intérêts communs des actifs et des retraités.

C'est dans cet esprit que l'UDR FO a répondu aux appels à participer aux actions et manifestations décidées par l'UCR FO (Union Confédérale des Retraités) et par la Confédération, au cours de ces 3 dernières années.

Le rapport d'activité est revenu sur les manifestations importantes

pour lesquelles les retraités se sont mobilisés.

La manifestation nationale du **14 juin 2016** à Paris contre la loi EL KHOMRI.

Celle du **7 mars 2017** du secteur de la santé et de l'action sociale, pour dire « Plus que l'épidémie de grippe (d'actualité durant cette période), ce sont les sous effectifs, les fermetures de lits, de services, d'hôpitaux entiers, qui menacent la santé des retraités ».

Le 30 janvier 2018, les retraités ont manifesté avec les personnels des EHPAD en grève, dénonçant les conditions de travail déplorables des personnels, une maltraitance institutionnalisée des résidents pour exiger comme les personnels, l'application du ratio d'un agent par résident.

L'un des faits marquants de ces 3 dernières années signale le rapport, a été la constitution et le développement nationalement de mobilisations communes avec 6 autres organisations de retraités (CGT – CFTC-CGC-FSU-SOLIDAIRES) et 2 associations de retraités (FGR et LSR). C'est ce qu'on appelle le groupe des 9. L'absence de la CFDT dans le groupe est la conséquence de son acceptation et son accompagnement des mesures d'austérité à l'égard des retraités.

Après 4 années de gel des pensions, la réduction de 5 € par mois de

l'APL, le refus du rétablissement de la ½ part fiscale supplémentaire, le refus de rétablir la non-imposition des majorations de retraite pour les parents d'au moins 3 enfants, la taxe de 0.3 % dite CASA, l'annonce d'une augmentation de 1.7 % de la CSG provoque la colère des retraités.

Le 28 septembre 2017, 550 retraités défilaient à Angers.

La journée du 15 mars 2018 a été le témoin d'une puissante mobilisation des retraités avec d'importantes manifestations à Angers et dans toute la France : 1200 manifestants retraités à Angers dans une manifestation de 2200 personnes, car les retraités manifestaient avec les personnels des EHPAD.

Du jamais vu de mémoire de retraité ! Le nombre de manifestants retraités dépassait largement le cadre des syndiqués et des sympathisants. C'est que depuis le 1er janvier, la hausse de la CSG est devenue concrète pour les 16 millions de retraités, dont 70 % d'entre eux ont vu leur pension diminuer fortement dès la fin du mois de janvier 218.

Comme le dit la résolution adoptée à l'unanimité de l'Assemblée Générale : « **Avec la journée de mobilisation du 15 mars 2018, les retraités ont confirmé, après plusieurs manifestations, la place importante qu'ils occupent dans l'action revendicative.** »

« **Massivement mobilisés, les re-**



À la tribune de gauche à droite : Daniel Juret, Catherine Rochard (secrétaire générale de l'UD), Bernard Yvin, Jacques Foubert (secrétaire de l'UDR)

EN DIRECT DES SYNDICATS

traités ont établi leur rejet de la dégradation de leur pouvoir d'achat, en particulier, par la hausse de 1.7 % de l'impôt CSG, mais également l'abandon d'une réelle prise en charge du vieillissement de la population. »

« Au moment où la résistance des salariés s'affirme face aux plans destructeurs du gouvernement, en termes de droits collectifs (Code du travail, Statut de la Fonction publique) de Service public (SNCF, énergie, santé...) l'assemblée générale salue et soutient les cheminots en grève pour la défense du service public et de leur statut, mais également les personnels des EHPAD et des hôpitaux confrontés à une terrible insuffisance de moyens. »

Concernant la Sécurité sociale, la ré-

solution précise : *« L'AG dénonce le détournement programmé de 4,3 milliards de la CSG vers le budget de l'État, mais également la loi de programmation des finances publiques qui prévoit la réduction de 30 milliards de dépenses sociales (Sécurité sociale, retraites complémentaires, assurance-chômage) d'ici à 2022. »*

En défense des régimes de retraite, la résolution adoptée précise que *« L'AG affirme sa détermination à s'opposer à toute remise en cause du système par répartition... »*.

Non les retraités ne sont pas des « nantis ». La faiblesse de la pension moyenne de l'ordre de 1 320.00 € pour une carrière complète, les 10 % des retraités en dessous du seuil de pauvreté, le million de retraités, soit 8 % de la population, à

devoir vivre avec moins de 1 000 € par mois, démontre le contraire.

Oui les retraités sont en colère !

C'est pourquoi la résolution adoptée par l'AG du 10 avril 2018 précise *« L'Assemblée Générale confirme sa disponibilité pour contribuer à la riposte interprofessionnelle dans le cadre des initiatives de l'Union Départementale CGT-FO de Maine et Loire. »*

Face au mépris de MACRON à l'égard des retraités, les retraités réaffirment leurs revendications :

- Suppression de la hausse de 1.7 % de la CSG
- Revalorisation des retraites sur l'évolution des salaires
- Maintien et amélioration des pensions de réversion
- Pas touche au système de retraite par répartition

Groupe ATOS : mobilisation pour les salaires

L'intersyndicale FO, CGT, CFDT a appelé, le 23 mai, les personnels des sites angevins à débrayer une heure. En jeu : l'exigence de véritables augmentations des salaires.

Atos, possède une trentaine de sites en France. À Angers, celui d'Atos-Bull, avenue Patton, et celui de Trélazé qui abrite le centre de données (data center), sont concernés.

Dans le cadre d'un mouvement national appelé par l'intersyndicale¹, le 24 mai, jour d'assemblée générale des actionnaires du groupe, les syndicats FO, CGT et CFDT des sites d'Angers ont appelé les salariés à débrayer. Une heure le matin, à Angers : une heure l'après-midi à Trélazé. Près de 80 personnes étaient concernées.

Raisons de la colère : les salaires.

« La direction mène une politique d'austérité, précise Christian Mérot, coordinateur FO du groupe ATOS. Pour 90 % des collègues, elle n'a accordé aucune augmentation collective. Et pour celles et ceux qui

auraient la chance d'être augmentés, c'est 29 € brut ! »

La direction campe sur ses propositions : un budget de 2 % d'augmentation. *« Sur ce budget, 0,63 % est attribué à une augmentation collective, cette année »* poursuit Christian Mérot.

Insuffisant pour FO : *« On demande 125 € brut par mois, pour le rattrapage des années passées, et un budget 2018 de 3 % pour l'augmentation des salaires. »* Déraisonnables, les revendications ? *« Rien qu'en France, le groupe continue à gagner de l'argent et multiplie les achats, à coup de milliards, dénonce Christian Mérot. Les actionnaires, eux aussi, continuent à s'enrichir. 179 millions d'euros ont été distribués au titre de 2017. Et le cours de l'action a doublé en quatre ans. Les déraisonnables ne sont pas ceux que l'on croit »*

Dans un communiqué diffusé au personnel d'ATOS, la section FO écrit d'ailleurs :

« Pour FO, il doit y avoir des augmentations générales... Les politiques d'austérité des années passées doivent impérativement cesser.

C'est pourquoi nous avons invité les autres syndicats à organiser une action commune et nous sou-

tenons aujourd'hui la plateforme intersyndicale :

- Une augmentation générale de rattrapage de 1500 €/an
- Un budget 2018 de 3 %, dont 50 % en augmentation générale
- 0,2 % pour l'égalité professionnelle.

Si la direction acceptait d'appliquer ces mesures, la marge opérationnelle resterait encore à un niveau de 9 % du chiffre d'affaires. Nous sommes bien loin de mettre [l'entreprise] France en péril.

Face à la position de blocage de la direction, dans le but de trouver un compromis, les syndicats ont fait une autre proposition avec une augmentation collective significative pour 90 % des salariés.

Son coût aurait permis à la direction d'obtenir une marge opérationnelle 2018 de l'ordre de 10,5 % du CA au lieu de 9,4 %, soit une nouvelle progression de 12 %.

Nouveau refus de la direction.

Alors qui sont les extrémistes ? Pas les syndicats en tout cas !!! Si nous ne les arrêtons pas, les dirigeants et les actionnaires du Groupe n'en auront jamais assez. »

FO, avec les autres syndicats, se dit déterminée à faire revenir la direction à la table des négociations.

¹ FO, CGT, CFDT, CFE-CGC, CFTC, UNSA

EN DIRECT DES SYNDICATS

22 mai : mobilisation dans la fonction publique

L'intersyndicale de la Fonction publique appelait les fonctionnaires à la grève le 22 mai. Pour sa part, Force Ouvrière appelait les personnels à préparer la grève le 22 mai à l'appel des fédérations de la Fonction publique, à se réunir dans les services, les écoles, les établissements pour affirmer les revendications, décider la grève le 22 mai :

- Pour la préservation du statut général de la Fonction publique garantissant un service public de qualité au service des citoyens ;
- Pour l'augmentation du pouvoir d'achat et exigence d'augmentation de 16 % du point d'indice ;
- Pour l'arrêt des 120 000 suppressions de postes prévus et recrutement sous statut des contrats précaires ;
- Pour l'abrogation du jour de carence ;
- Contre le transfert de multiples missions au privé.

Le 22 mai, il y a eu 2100 manifestants à ANGERS dont 300 FO, 2500 sur le département ! 140 manifestations en France, des dizaines de milliers de fonctionnaires dans la rue.



INFORMATIONS

La France championne du monde pour les actionnaires

« **La France est le pays au monde où les entreprises cotées en Bourse reversent la plus grande part de leurs bénéfices en dividendes aux actionnaires** », assure le rapport sur les profits du CAC 40 publié conjointement lundi 14 mai par deux ONG, Oxfam et le Bureau d'analyse sociétale pour une information citoyenne (Basic).

On y apprend ainsi que, de 2009 à 2016, les sociétés du CAC 40 ont versé en moyenne 67,4 % de leurs bénéfices aux actionnaires sous forme de dividendes et de rachats d'action. Les réinvestissements ont représenté quant à eux 27,3 % des bénéfices et les primes pour les salariés (intéressement et participation) seulement 5,3 %.

Le président de Valquant, un bureau d'analyse financière, Éric Galiègue, explique : « Entre 2000 et 2010, les groupes du CAC 40 distribuaient en

moyenne de 30 % à 40 % de leurs profits annuels sous forme de dividendes. Depuis, ce taux fluctue plutôt entre 45 % et 60 %. Pour les actionnaires, c'est une période dorée ! » Et ce défenseur du capital s'inquiète : « Ce capitalisme actionnarial va trop loin, car il rompt une forme d'équilibre et peut mettre en péril certains groupes. » Le journal Le Monde du 15 mai commente ainsi :

« Au total, les actionnaires récupèrent en moyenne les deux tiers des bénéfices. Mais certains groupes, tels que Lagardère, leur versent bien plus. Parfois même davantage que la totalité de leurs profits, comme cela a été le cas ces dernières années pour LafargeHolcim, mais aussi ArcelorMittal, Engie ou Veolia. »

Le site de la revue Challenges précise dans son édition du 14 mai :

« Sur la période, le champion des versements de dividendes est, par rapport à ses bénéficiaires, Engie. L'entreprise affiche un taux de redistribution qui atteint... 333 % de 2009 à 2016 ! Autrement dit, "les dividendes versés par Engie à ses actionnaires sont ainsi en moyenne trois fois supérieurs à ses bénéfices depuis 2009", constate le rapport.

Sur la deuxième place du podium, on retrouve Veolia, avec un taux de redistribution de 112 %. Viennent ensuite Sanofi (95 %), Orange (95 %), Bouygues (94 %) et L'Oréal (84 %). ArcelorMittal quant à lui a reversé des dividendes entre 2012 et 2015, alors que le groupe affichait des pertes. » Et avec Macron et ses décisions de suppression de l'ISF et de l'exit tax, les actionnaires vont s'en mettre encore plus pleins les poches.

INFORMATIONS

Un jugement des Prud'hommes qui porte gravement atteinte à l'action syndicale !

Dans un contexte d'attaques tous azimuts contre l'action syndicale (loi El Khomri, loi Travail, réforme des prud'hommes, mise en cause de la capacité de négocier des confédérations...) le Conseil des prud'hommes d'Angers a rendu lundi 14 mai une décision tout à fait « disruptive » comme on dit dans la Macronie. Pour la première fois sans doute, un conseil des prud'hommes condamne un syndicat à 12 000 euros de dommages et intérêts en jugeant que le seul fait qu'il ait introduit un recours contre l'employeur aurait provoqué « un déficit d'image commerciale » et « un préjudice économique ».

Quelles démarche juridique ou revendication rendues publiques et surtout quelle grève n'en font pas autant ? C'est justement la seule force des salariés, lorsqu'ils instaurent le rapport de forces, que de bloquer la production, provoquer un « déficit d'image commerciale » et un « préjudice économique ». Ce jugement est une

atteinte gravissime à l'action syndicale !

Catherine Rochard, secrétaire générale de l'Union Départementale FO du Maine et Loire l'a rappelé clairement dans la presse locale. Elle expliquait, dans Le Courrier de l'Ouest du 17 mai dernier :

« Ça n'est jamais arrivé ! Quelle que soit l'organisation, c'est une des pires atteintes faites à l'action syndicale. Il est déjà arrivé que des militants soient condamnés pour des destructions de matériel ou pour des séquestrations de dirigeants. Je dirais que c'est un risque à courir. Mais là, ça va bien au-delà. Ça veut dire que quoi qu'on fasse, une entreprise pourra venir dire au tribunal que l'action syndicale a porté atteinte à son image et venir extorquer aux syndicats des dommages et intérêts.

Ce n'est pas acceptable. Ce genre de décision met en danger toute l'action syndicale, à l'heure où les gouvernements tentent de faire disparaître les prud'hommes ! »

Déclaration de la CE Confédérale du 23 mai 2018

La Commission Exécutive réaffirme le soutien plein et entier de la Confédération aux actions et mobilisations menées par l'ensemble des travailleurs des secteurs public comme privé.

Tous partagent l'inquiétude d'une remise en cause profonde de notre modèle social et républicain, de surcroît dans un contexte d'explosion des inégalités. Tous partagent aussi le constat de politiques mises en œuvre pour une minorité – les « premiers de cordée » – et laissant sur le bas-côté l'immense majorité. La persistance de l'austérité, de la modération salariale, et plus largement la non redistribution des richesses, mettent à mal les valeurs de solidarité et de justice sociale auxquelles Force Ouvrière est attachée. La Commission Exécutive rappelle

sa détermination à contrer la logique d'individualisation visant à « déprotéger » les travailleurs et à préserver nos statuts et droits collectifs.

La Commission Exécutive considère que le rôle de « contrepoids » des organisations syndicales est d'autant plus essentiel face à cette politique agressive et régressive. La détermination des cheminots en grève comme la journée de mobilisation du 22 mai menée à l'appel de l'ensemble des fédérations de fonctionnaires et avec la présence de toutes les Confédérations, constituent un signal fort. Le gouvernement se doit de l'entendre et de reconnaître la place des syndicats en répondant aux revendications au travers notamment du paritarisme, de la négociation interprofession-

nelle et de la pratique contractuelle.

Face à l'aveuglement et l'obstination idéologique de l'exécutif, qui se refuse à prendre en considération les demandes légitimes des travailleurs, l'heure est à la résistance et à l'action en défense des revendications essentielles. Dans la cohérence du mandat donné par les 3500 délégués mobilisés lors du XXIV^e Congrès confédéral de Lille, la Commission Exécutive propose aux autres organisations syndicales et de jeunesse de rechercher la plus grande unité possible pour créer dès à présent les conditions d'une action commune et d'un rapport de force interprofessionnel, y compris par la grève.

Paris, le 23 mai 2018

VOTÉE A L'UNANIMITÉ

Images des manifestations des 1er et 22 mai

